

Résolu: Que nonobstant l'adoption dudit rapport maintenant devant le Conseil, le Bureau des Commissaires soit prié de répondre aux questions qui leur ont été soumises le 14 septembre 1914.

34.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet de vendre certains résidus de terrains à l'enchère.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. ELIE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

35.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet d'accepter la cession de certaines rues de la Compagnie J. G. Avard, Ltée.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. PAUZE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

36.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet de permettre à la Montreal Baseball Club, Ltd., d'ériger une bâtie temporaire.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

(M. l'échevin Ward, dissident.)

37.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet de renouveler le contrat de la Montreal Stencil Works Co.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. DUBOIS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit rejeté et que le Bureau des Commissaires soit prié de donner le contrat pour la confection des insignes, etc., pour le Département des Licences, seulement après que des soumissions auront été demandées.

38.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet de voter un crédit de \$133.33 pour payer le salaire d'un assistant-launderier au Refuge Meurling.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

39.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération des avis de motions de:

(a) M. l'échevin Mayrand, à l'effet d'amender le Règlement No 432, re taxes sur les billards;

(b) M. l'échevin Létourneau, à l'effet d'amender le Règlement No 432, re taxes.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LETOURNEAU, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions de préparer des règlements en conséquence.

40.—Etant lus les 13èmes et 19èmes ordres du jour.

Ordre est donné de biffer lesdits item.

41.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de prendre en délibération des jugements de la Cour Supérieure de Montréal, re lignes homologuées de la rue Notre-Dame et du Boulevard St-Joseph.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MENARD, il est

Résolu: Que lesdits jugements soient déposés aux archives et qu'une copie en soit transmise à l'Ingénieur de la Cité.

42.—Etant lus les 26ème, 27ème et 30ème ordres du jour, lesdits règlements sont, en conséquence, lus une première fois.

43.—Etant lu le 16ème ordre du jour, la 2ème et 3ème lecture d'un règlement, à l'effet d'amender le règlement 308 concernant les chaudières à vapeur.

A ce sujet, sont lus les documents suivants: rapports du Bureau des Commissaires (a) transmettant une communication de l'Association Canadienne des Ingénieurs Stationnaires; (b) soumettant une lettre de la Société Canadienne des Ingénieurs Mécaniciens, et aussi une lettre des Ingénieurs Stationnaires, protestant contre l'amendement proposé au Règlement No 108, lesquels documents sont déposés aux archives.

Resolved: That, notwithstanding the adoption of said report now before the Council, the Board of Commissioners be requested to reply to the question put to them in this connection on the 14th September 1914.

34.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to sell certain residues of land by auction.

On motion of Ald. L. A. LAPQINTE, seconded by Ald. ELIE, it was

Resolved: That said report be adopted.

35.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to accept the cession of certain streets from the J. G. Avard Co., Ltd.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. PAUZE, it was

Resolved: That said report be adopted.

36.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to allow the Montreal Baseball Club Ltd. to erect a temporary building.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said report be adopted.

(Ald. Ward dissenting.)

37.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to renew contract of Montreal Stencil Works Co.

On motion of Ald. LAVERGNE, seconded by Ald. DUBOIS, it was

Resolved: That said report be rejected and that the Board of Commissioners be requested to give the contract for badges, etc., for the License Department, only after tenders shall have been called for.

38.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners for an appropriation of \$133.33 to pay salary of an assistant laundryman at the Municipal Refuge.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be adopted.

39.—The order of the day being read to consider notices of motions by

(a) Ald. Mayrand, to amend By-law No. 432 re tax on billiards;

(b) Ald. Létourneau, to amend By-law No. 432 re taxes.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare by-laws accordingly.

40.—The 13th and 19th orders of the day being read, the same were

Ordered: To be struck.

41.—The order of the day being read to consider judgments, S. C. M., re homologated lines on Notre Dame street and St. Joseph Boulevard.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That said judgments be filed of record and that a copy thereof be transmitted to the City Surveyor.

42.—The 26th, 27th and 30th orders of the day being read, said by-laws were accordingly read a first time.

43.—The 16th order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 108 concerning boilers.

In this connection, were read the following documents, namely: reports from the Board of Commissioners, (a) transmitting communication from "L'Association Canadienne des Ingénieurs Stationnaires", (b) submitting letter from Canadian Society of Mechanical Engineers, and also letter of Stationary Engineers, protesting against proposed amendment to By-law Oo. 108, which said documents were filed of record.